

zesumme spueren
ZESUMMENHALEN



Je participe



Commune de Mondercange

Lors de sa réunion du 23 septembre dernier le conseil communal de Mondercange a décidé à l'unanimité des membres présents une panoplie de mesures dans le but d'assurer une diminution substantielle de la consommation d'énergie. Parmi les mesures se démarquent notamment l'évaluation de la durée réelle nécessaire du temps d'allumage de l'éclairage public sur le terrain de la commune tout comme le contrôle et le respect des mesures mises en place au sein des bâtiments communaux par des agents de surveillance.

Les mesures retenues sont les suivantes :

- Contrôle de toutes les chaudières dans l'ensemble des bâtiments communaux ;
- Installation de nouvelles vannes thermostatiques sur chaque radiateur ;
- Réglage de la température ambiante à maximum 20°C ;
- Remplacement des régulations de chauffage et de ventilation au sein du hall sportif et dans l'école fondamentale à Mondercange et mise en place de régulations de chauffage dans toutes les écoles fondamentales de la commune ;
- Réduction conséquente du chauffage dans les écoles fondamentales durant les vacances scolaires et lors de la non-utilisation ;
- Remise en état et travaux de réfection au sein du hall sportif en vue d'une réduction de la consommation énergétique ;
- Installation dans la mesure du possible de détecteurs de mouvement dans les zones de circulation ;
- Evaluation de la durée réelle nécessaire du temps d'allumage de l'éclairage public ;
- Réduction respectivement ajustement de la durée d'allumage des détecteurs de mouvement ;
- Limitation de l'éclairage du patrimoine culturel sur le terrain de la commune ;
- Promotion de la campagne de sensibilisation du gouvernement auprès des écoles, des maisons relais, de l'administration communale, des logements co-financés, des associations sportive set culturelles, des entreprises tout comme le grand public ;
- Contrôle des bâtiments communaux par des agents de surveillance si les mesures décidées sont respectées ;
- Veille journalière par des agents d'entretien afin de contrôler si les fenêtres des bâtiments publics sont fermées et les lumières éteintes ;
- Remplacement au niveau de l'éclairage public à court terme des ampoules existantes des lampadaires par des ampoules du type LED ;
- Equipement systématique à moyen terme des mâts existants par un éclairage du type LED ;
- Réduction du temps de mise en service de l'illumination de Noël.